



DECISION N°2016-09-329
relative à la composition du comité d'experts spécialisé
" Microorganismes et macroorganismes utiles aux végétaux "
de la Direction d'évaluation des produits réglementés

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-6, R. 1313-14 9°, R. 1313-26 et R. 1313-27 ;

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 22 septembre 2015 ;

Vu la délibération n° 2015-2.04 du 25 juin 2015 du conseil d'administration relative à l'organisation des comités d'experts spécialisés ;

Vu la décision n° 2015-10-329 du 16 octobre 2015 relative à la composition des comités d'experts spécialisés de la Direction d'évaluation des produits réglementés ;

Vu la décision n° 2016-08-288 du 26 août 2016 relative à la composition du comité d'experts spécialisé " Microorganismes et macroorganismes utiles aux végétaux " de la Direction d'évaluation des produits réglementés ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Suite à la démission de M. Maximilien (Rémi), la composition du comité d'experts spécialisé "Microorganismes et macroorganismes utiles aux végétaux" de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, pour la durée restant à courir du mandat, est la suivante :

M. Saindrenan (Patrick), président
Mme Revellin (Cécile), vice-présidente
M. Bardin (Marc)
Mme Corio-Costet (Marie-France)
M. Duponnois (Robin)
Mme Hernandez-Raquet (Guillermina)
M. Kreiter (Serge)
M. Malausa (Jean-Claude)
M. Rey (Patrice)
M. Sarthou (Jean-Pierre)
Mme Urdaci (Maria)

Article 2 : La directrice de l'évaluation des produits réglementés est responsable de l'application de la présente décision, qui sera publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 5 octobre 2016

Dr Roger GENET